

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur des demandes approuvant :

- pour le bâtiment situé au 1455, rue Bercy, des dérogations permettant l'installation d'un réservoir hors sol de substances combustibles (diesel) de 22 000 L en cour avant pour desservir la Cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie, actuellement en construction, et ce, notamment en dérogation aux articles 441 et 443 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1177199011];
- pour la construction d'un bâtiment unifamilial à être situé au 1420, rue Redpath-Crescent, des dérogations permettant l'exclusion du calcul du taux d'implantation d'une partie de bâtiment en saillie dans la cour avant et en partie sous terre, l'aménagement d'une superficie végétalisée de 52 % plutôt que du minimum de 60 % exigé au-devant du bâtiment, la construction d'une plate-forme pour stationnement et l'empiètement de balcons dans la marge latérale ainsi que leur implantation à moins des 1,2 m exigés depuis la limite latérale du côté est, et ce, notamment en dérogation aux articles 52, 129, 369 et 370 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1177199012];
- pour le bâtiment situé au 400, rue Sainte-Catherine Est (1300, rue Berri), des dérogations permettant l'agrandissement d'un bâtiment vacant de trois étages pour y loger une cage d'ascenseur dans le cadre de son intégration au pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, et ce, notamment en dérogation à l'article 5 du règlement intitulé « *Approbaton d'un plan d'ensemble pour l'université du Québec à Montréal (UQAM), dans les quadrilatères compris entre le Boulevard de Maisonneuve, la rue Berri, le boulevard René-Lévesque, les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine et Sanguinet* » (5007) [dossier 1177199014];
- pour le bâtiment situé au 400, rue Sainte-Catherine (405, rue Sainte-Catherine Est), des dérogations permettant l'agrandissement du pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM pour l'ajout d'un centre de diffusion urbain de recherche et de création à l'intersection du boulevard De Maisonneuve et de la rue Berri, et ce, notamment en dérogation à l'article 5 du Règlement intitulé « *Approbaton d'un plan d'ensemble pour l'université du Québec à Montréal (UQAM), dans les quadrilatères compris entre le Boulevard de Maisonneuve, la rue Berri, le boulevard René-Lévesque, les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine et Sanguinet* » (5007) ainsi qu'à l'article 428 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1177199015];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mercredi 5 juillet 2017, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Montréal, le 17 juin 2017

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito